



Déclaration intersyndicale · Réunion AESH du 12 avril 2023

Les AESH ont mis au jour ces dernières années leur forte capacité de mobilisation pour dénoncer des conditions de travail et des salaires inacceptables. Des dizaines de milliers d'AESH subissent la précarité et sont aujourd'hui dans une situation de grande pauvreté aggravée par le contexte inflationniste actuel. Or, malgré la pression et les difficultés des DSDEN à recruter des personnels AESH, le ministère est resté toujours sourd aux revendications des AESH, celles d'un vrai statut pour les AESH, de l'augmentation des salaires et de l'abandon des PIAL.

L'accès au CDI au bout de trois ans ne reconnaît pas la valeur professionnelle des AESH, ne résout absolument pas l'absence d'attractivité du métier et laisse les AESH dans la même situation de précarité. Les droits des AESH sont bafoués : le temps de pause est parfois sacrifié, les risques d'accidents du travail sont amplifiés par le nombre d'élèves accompagnés, les différents lieux d'intervention se multiplient, les trajets s'étendent, des AESH subissent des décisions de non-renouvellement en raison de leur situation médicale...

La grille salariale est totalement tassée sur les 3 premiers échelons. Les temps incomplets imposés placent la plupart des AESH sous le seuil de pauvreté et ne leur permettent pas de vivre dignement de leur travail. La solution qui consiste en une mise à disposition à la territoriale dans le cadre du périscolaire -actuellement en cours dans certains départements- n'est pas acceptable. Le versement d'une indemnité REP-REP+, dont le montant est en-deçà de 36% à celui que perçoivent les autres personnels exerçant en éducation prioritaire et l'annonce d'une augmentation de seulement 10% du budget alloué à la rémunération des AESH apparaissent comme une provocation.

La généralisation des PIAL a dégradé les conditions de travail pour les AESH : emplois du temps éclatés, remplacement au pied levé des collègues absentes et absents, déplacements du jour au lendemain sans aucun respect du travail ni de l'intérêt des élèves.

En outre, depuis l'annonce le 10 janvier 2023 par la Première Ministre du report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans avec une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation, les AESH, comme l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale, et plus largement les salariés, ont très massivement pris part aux journées de grève et de manifestation pour le retrait de cette réforme.

La colère est immense face à l'obstination du gouvernement et du président à maintenir cette réforme refusée par la quasi-totalité de la population.

Nous exigeons du ministère des mesures immédiates pour obtenir un statut de fonctionnaire et pour améliorer les salaires et les conditions d'emploi des AESH.

- la création d'un véritable statut de la Fonction publique d'État, de catégorie B, pour reconnaître le métier d'AESH ;
- l'augmentation des rémunérations de toutes et tous sur toute la carrière ;
- la garantie de pouvoir travailler à temps complet sur la base d'un accompagnement élève à 24 heures ;
- l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens ;
- l'accès à une formation initiale et continue qualifiante à la hauteur des missions ;
- le recrutement des AESH qui manquent pour permettre à tous et toutes les élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement correspondant pleinement à leurs besoins ;

Nous, organisations syndicales CGT éduc'action, Fnec FP-FO, FSU, SNALC, SNCL, SUD éducation, disons notre détermination à obtenir le retrait de la réforme des retraites et à en finir avec l'insupportable précarité des AESH et leur garantir la reconnaissance d'un véritable métier.

Nous appelons tous les personnels de l'Éducation nationale à répondre massivement à l'appel de l'intersyndicale par la grève demain jeudi 13 avril et à participer aux initiatives intersyndicales de mobilisations, y compris le 14 avril.